

Commune
d'OLTINGUE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 octobre 2022 à 19h

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à dix-neuf heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune d'OLTINGUE, sous la présidence de M. Philippe WAHL, maire d'OLTINGUE, dûment convoqués le 26 juillet 2022.

Présents : DOEBELIN Dominique, 1^{er} adjoint, SCHWEITZER Jean-Claude – 2^{ème} adjoint - Petra FREY – 3^{ème} adjointe, SCHOEN Cindy – 4^{ème} adjointe ainsi que MM. Les conseillers, DEICHTMANN Philippe, DIRRIG Emmanuel, DOPPLER Rémy, HAAS Françoise, HOENNER Francis, LEQUIN-RAPP Florine, MEISTER Jean-Marie, RATZMANN Estelle.

Absents excusés :

- Mme FREY Petra – 3^{ème} adjointe au maire qui donne procuration à WAHL Philippe ;
- Mme SCHOEN Cindy – 4^{ème} adjointe au maire ;
- M. KAISER Gabriel ;

le secrétariat a été assuré par : Laetitia SCHMITT-HEULE, secrétaire de Mairie.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrage exprimés : 12
Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstention : 0

N° 2022/V/ 07

Subventions 2022 – Association Football-Club

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et après consultation du budget M 14, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

1. d'attribuer une subvention supplémentaire de 2700 € à l'association Football-Club .

Le montant de ces subventions sera prélevé à l'article 6574 - chapitre 65 ;

Fait et délibéré en séance le **04 octobre 2022**.

Publiée le : **04 octobre 2022**.

Philippe WAHL, maire



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.